
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Session régulière du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771, rue Beauce lundi **le 3 mars 2008**, à compter de 20 heures.

Sont présents :

La conseillère madame Diane Chaput et les conseillers, messieurs Ghislain Beaugard, René Jacques, Claude Jutras et Pierre Saint-Louis, formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Robert Grenier, en présence de Monsieur Alain Beaugard, greffier.

En l'absence de Madame la conseillère Ginette Rinfret.

Ouverture de l'assemblée

Le maire déclare la session ouverte à 20 heures 10 et souhaite la bienvenue aux participants. Il les remercie de leur présence.

2008-03-33

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, il est unanimement résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 4 février 2008
3. Affaires découlant du procès verbal de la session régulière du 4 février 2008 ;
4. Comptes acquittés et fournisseur de la période – Autorisation de paiement
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Caractérisation – appel d'offres ;
8. Association des Beaux villages – adhésion ;
9. Réaménagement du local de la bibliothèque – mandat auprès de la commission scolaire ;
10. Photocopieur – contrat ;
11. Municipalité de Verchères – Fête du 400^e anniversaire ;
12. Règlement de modification du règlement de construction n^o 183-8 - Maison bigénérationnelle – Avis de motion;
13. Règlement de modification du règlement de zonage n^o181-26 - maison bi-générationnelle – Avis de motion
14. Périmètre urbain – dézonage ;
15. Ordre des urbanistes – cotisation ;
16. Fosse septique et champ d'épuration - formation
17. Rang de la Montagne – traverse de chevaux – signalisation ;
18. Demande de modification au règlement sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la CMM – financement des équipements métropolitains;
19. Règlement de taxation- avis de motion ;
20. Varia
21. Période de questions du public
22. Levée de la session

Ajouts : 6. 1 Avis de motion, règlement sur la vitesse ;

20.1. Projet de boulangerie artisanale, 240 chemin de la Beauce – appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole ;

20.2. Lettre de monsieur Luc Jacques ;

En cours de séance :

21.1 Ajournement de la séance

21.2 Reprise de la séance

21.3 Adhésion à l'Association des Beaux Villages- Nouveau vote ;

ADOPTÉE

2008-03-34

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 FÉVRIER 2008

Sur une proposition de monsieur le conseiller René Jacques, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Saint-Louis, il est unanimement résolu

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 4 février 2008 tel que déposé avec ajout de l'expression « et l'épandage » après l'expression : « sel de déglacage ».

ADOPTÉE

2008-03-

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 FÉVRIER 2008.

Monsieur le maire résume le suivi donné au procès verbal de la session régulière du 4 février 2008.

2008-03-35

4 ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE-AUTORISATION DE PAIEMENT

Sur une proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput, il est unanimement résolu :

QUE LA LISTE des comptes au montant de 56 005.17\$ soit approuvée telle que déposée.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beauregard, secrétaire d'assemblée, certifie que Madame Nicole Jacques, secrétaire-trésorière par intérim atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beauregard, secrétaire d'assemblée

5. CORRESPONDANCE

- Communiqué du Ministère des Transports daté de février 2008 annonçant la fermeture du pont de la rue Labonté (ruisseau Coderre) ;
- Lettre de Me Claude Séguin, secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal transmettant la résolution du Conseil de la Communauté qui félicite : « ... le président de la Commission du logement social, M. Jean-Robert Grenier, pour son engagement et son travail dans la conduite des travaux de consultation de la Commission. »;
- Lettre de monsieur Daniel Filion, directeur, Ministère des transports, direction de la Montérégie Est, datée du 14 février 2008, annonçant une entente à intervenir sur le nouveau partage des responsabilités suite à la reprise des ponts du réseau municipal par le Gouvernement du Québec;
- Lettre datée du 14 février 2008 de monsieur Louis Champagne, vice président, Administration et finances, Agence métropolitaine de transport, transmettant la facture de 4 663.46 \$ à titre de contribution au Fonds d'immobilisation métropolitain pour l'année 2008;
- Lettre du président de la Fédération des policiers et policières municipaux datée du 12 février 2008 monsieur Denis Côté affirmant qu'il y a iniquité dans la facturation aux municipalités des coûts de service de la Sûreté du Québec. Selon Monsieur Côté, la municipalité de Calixa-Lavallée devrait recevoir en 2008 une ristourne de 31 054 \$. La municipalité est invitée à faire pression auprès des unions municipales pour que soit rétablie l'équité.

- Lettre datée du 8 février 2008 de monsieur François Mizoguchi, directeur de projet, Consortium MRE Environnement, invitant la municipalité à participer à une récupération des réfrigérateurs et congélateurs de plus de dix ans afin d'y récupérer écologiquement les hydrocarbures que ces appareils contiennent. Une ristourne de 60 \$ est prévue par appareil. La municipalité est invitée à s'informer sur le détail de l'organisation d'une telle collecte.
- Lettre datée du 5 février 2008 de monsieur Martin Trépanier, président du conseil d'administration de l'office des personnes handicapées invitant les municipalités, les organismes publics ou privés à poser leur candidature à la première édition du Prix A part entière en reconnaissance pour les gestes posés facilitant l'intégration des personnes handicapées dans leur milieu de vie.
- Lettre datée du 31 janvier de monsieur Charles Garnier, préfet de la MRC du comté des Pays d'en-Haut annonçant qu'il ne sollicitera pas un nouveau mandat à la vice-présidence de la Fédération Québécoise des municipalités;
- Lettre datée du 31 janvier 2008 de la ministre des Transports madame Julie Boulet annonçant la reprise par le gouvernement du pont du Chemin du Second-Ruisseau traversant le Ruisseau Coderre;
- Lettre datée du 29 janvier 2008 de monsieur Richard Tremblay, trésorier, transmettant les prévisions budgétaires 2008 de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Lettre datée du 28 janvier 2008 de la ministre Line Beauchamp du ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs invitant la municipalité à participer au programme COUPEZ LE MOTEUR !
- Lettre de Diane Maillé et de Simon Potvin concernant le compte de taxe.
- Lettre datée du 14 février 2008, subvention à l'amélioration du réseau routier municipal
- Lettre datée du 18 février 2008, invitation pour participer à la Fête des voisins 2008.

6. RAPPORT DES COMITES

Les membres du conseil font état des sujets pour lesquels ils ont mandat.

- Voirie:
Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard fait état de l'affaissement de certains ponceaux et d'une commande de recharge de gravier à faire auprès de Transport Jacques. Il donnera avis de motion pour que soit revue à la baisse la vitesse sur certains rangs de la municipalité.
- Culture, patrimoine et loisirs :
- Urbanisme :
- Sécurité publique / matières résiduelles :
Monsieur le maire commente les écarts de coût de collecte des matières résiduelles dans les municipalités environnantes,
- Environnement :
Monsieur le maire de l'objectif d'enfouissement « zéro » sur le territoire de la Couronne sud et du budget de 120 000 \$ accordé par la CMM pour la concertation.
- Salle municipale :
- Eau / sécurité civile:
Monsieur le maire fait état de ses démarches auprès des policiers relativement à l'usage des routes de détours par les automobilistes et camionneur. Le contrôle de la vitesse par radar a été demandé. Concernant le transport lourd, aucun changement ne peut être apporté étant donné la réglementation de la municipalité en vigueur.
- CMM :
Monsieur le maire fait état du logement social, du paiement du transport ferroviaire de banlieue et du métro selon la provenance des usagers.

2008-03-36

6.1. AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT SUR LA VITESSE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Beauregard, qu'à une prochaine assemblée le Conseil municipal il déposera pour adoption un règlement de modification du règlement sur la circulation afin de réduire la vitesse sur certaines routes de la municipalité.

2008-03-37

7. CARACTÉRISATION – APPEL D’OFFRES

CONSIDÉRANT l’entente conclue entre le ministère des affaires culturelles et la municipalité de Calixa-Lavallée en date du 25 juillet 2007 ;

CONSIDÉRANT l’importance du patrimoine bâti sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT les dispositions du schéma d’aménagement obligeant les municipalités de Verchères, Varennes et Calixa-Lavallée de caractériser les bâtiments du patrimoine bâti ;

CONSIDÉRANT que ces municipalités devront conséquemment insérer à leur règlement de zonage des dispositions sur la préservation de tels bâtiments;

CONSIDÉRANT que la caractérisation des bâtiments anciens apportera à la municipalité les moyens de conservation appropriés par divers conseils sur les techniques et matériaux de rénovation de même que sur le contenu réglementaire approprié ;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’entente ci-haut mentionnée, la caractérisation doit être confiée à une ressource experte en la matière ;

CONSIDÉRANT la rencontre des membres du Conseil avec deux représentants de firmes spécialisées le 19 février 2008 ;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par monsieur le conseiller René Jacques, il est unanimement résolu :

D’AUTORISER le greffier à solliciter des offres de services professionnels auprès d’experts dans le domaine et;

D’AGIR conjointement avec le ministère des affaires culturelles tel que prévu à l’entente et;

DE FAIRE RAPPORT au conseil du 7 avril 2008 ;

ADOPTÉE

2008-03-38

8. ASSOCIATION DES BEAUX VILLAGES - ADHÉSION ;

CONSIDÉRANT le riche héritage bâti et la qualité des paysages que l’on retrouve partout sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l’invitation de l’Association des Beaux Villages dans une lettre du directeur général monsieur Jules Savoie datée du 21 février 2008 ;

CONSIDÉRANT la rencontre des membres du Conseil avec monsieur Savoie le 19 février 2008 ;

CONSIDÉRANT la mission de l’Association des Beaux Villages et la sélectivité de cet organisme sur les municipalités à adhérer à leur association ;

CONSIDÉRANT qu’il y a 1 247 municipalités au Québec et que d’être au nombre des 40 qui pourront prétendre au titre de « plus beau village du Québec », génère un sentiment de fierté ;

CONSIDÉRANT que l’Association des Beaux Villages clôturera bientôt son membership, le nombre de quarante villages étant presque atteint ;

CONSIDÉRANT les retombées pour la municipalité dès lors qu’elle aura obtenu un caractère distinctif reconnu en matière de patrimoine bâti et vivant ;

CONSIDÉRANT que la reconnaissance de ce caractère par l’Association se traduit par l’identification de la municipalité à titre de membre, de signalisation routière et d’usage du logo corporatif, des recommandations de préservation et d’animation du patrimoine, et de l’apport économique engendré par la diffusion d’information sur les municipalités membres ;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de madame la conseillère Diane Chaput, il est unanimement résolu :

D'ADHÉRER à l'Association des Beaux Villages pour l'année 2008 et de défrayer les coûts au montant de 350 \$ pour l'année 2008.

Faute d'être appuyée, la proposition est rejetée

2008-03-39

9. RÉAMÉNAGEMENT DU LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE –MANDAT AUPRÈS DE LA COMMISSION SCOLAIRE ;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention obtenue dans le cadre du Pacte rural pour le réaménagement de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que ladite subvention au montant de 21 350 \$ porte sur les travaux de réaménagement de la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT que les locaux administratifs et la bibliothèque sont aménagés dans l'ancienne école du village ;

CONSIDÉRANT que le recensement de 2006 nous a révélé qu'il y avait en 2005, 125 enfants de moins de 14 ans et qu'il y a eu beaucoup de naissances depuis cette date ;

CONSIDÉRANT que telle situation justifie l'examen d'un scénario de réouverture de l'école ;

CONSIDÉRANT les retombées économiques éventuelles de redonner au bâtiment abritant la bibliothèque et les locaux de la municipalité sa vocation d'origine ;

CONSIDÉRANT que cette conséquence anticipée est en lien direct avec le développement d'une certaine autonomie des villages tel dépanneur, restauration etc;

CONSIDÉRANT que la réouverture de l'école serait un élément déterminant de la vitalité de la municipalité de Calixa-Lavallée

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de coordonner les travaux de réaménagement de la bibliothèque dans cette perspective ;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard il est résolu :

D'AUTORISER monsieur le maire à rencontrer les autorités de la commission scolaire afin de vérifier cette hypothèse de réouverture.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX

MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JUTRAS ENREGISTRE SON VOTE CONTRE POUR MOTIF DE MECANIQUE

2008-03-40

10. PHOTOCOPIEUR- CONTRAT DE LOCATION-

CONSIDÉRANT la vétusté de l'appareil actuellement en service, lequel appareil ayant été acquis il y a près de vingt ans ;

CONSIDÉRANT la nouvelle technologie développée depuis, répondant aux besoins de la bureautique de la municipalité : réception de courriels, télécopie, reproduction et assemblage de document, scanner couleur dans par même appareil ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà reçu des offres de service de Canon et de Ricoh pour la location d'un nouveau photocopieur,

CONSIDÉRANT les soumissions élaborées sur l'utilisation actuelle soit 7 733 impressions, copies, livret, et télécopies par mois ;

CONSIDÉRANT la soumission de Ricoh, plus bas soumissionnaire, soit une location de 236.00 \$ par mois avant scénario moyen mensuel ci-devant ;

CONSIDÉRANT les coûts de location pris en compte dans le choix du plus bas soumissionnaire.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput il est unanimement résolu :

DE RETENIR la proposition de Ricoh au montant de 433.67 \$ mensuel, sur la base de l'utilisation mensuelle estimée et les coûts d'entretien, pour une durée de cinq ans;

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière intérimaire et le maire à signer le contrat avec ladite entreprise.

ADOPTÉE

Je soussigné, Alain Beauregard, secrétaire d'assemblée, certifie que Madame Nicole Jacques, secrétaire-trésorière par intérim atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beauregard, secrétaire d'assemblée

2008-03-41

11. MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES – FÊTE DU 400^E

CONSIDÉRANT que les municipalités de Calixa-Lavallée et Verchères soulignent conjointement la Fête nationale;

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Claude Fradet, maire de la municipalité de Verchères datée du 12 février 2008 invitant la municipalité de Calixa-Lavallée à souligner particulièrement l'événement en 2008 étant donné les Fêtes du 400^e anniversaire de l'arrivée de Champlain ;

CONSIDÉRANT des activités en conséquence et un budget proposé de 32 000 \$ auquel 7000 \$ de commandite sont prévues;

CONSIDÉRANT qu'il est demandé à la municipalité de Calixa-Lavallée une participation financière sur une base discrétionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu :

DE CONSENTIR un montant de 250 \$ pour la Fête de la Saint-Jean-Baptiste dans le cadre du 400^e anniversaire de l'arrivée de Champlain.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beauregard, secrétaire d'assemblée, certifie que Madame Nicole Jacques, secrétaire-trésorière par intérim atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beauregard, secrétaire d'assemblée

2008-03-42

12. RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N^O 183-8 MAISON BIGÉNÉRATIONNELLE – AVIS DE MOTION;

Avis de motion est donné par madame la conseillère Diane Chaput à l'effet que lors de la prochaine séance du conseil il déposera pour adoption le projet de règlement n^o 183-25.

2008-03-43

13. RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 181-26 MAISON BIGÉNÉRATIONNELLE – AVIS DE MOTION ;

Avis de motion est donné par madame la conseiller Diane Chaput à l'effet que lors de la prochaine séance du conseil il déposera pour adoption le projet de règlement n^o 181-26.

2008-03-44

14. MODIFICATION DE L'AIRE D'EXPANSION URBAINE

CONSIDÉRANT les demandes régionales d'exclusion déposées par la MRC à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relatives aux aires d'expansion urbaine identifiées au schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT l'orientation préliminaire favorable de la CPTAQ concernant l'aire d'expansion urbaine numéro 10 située sur le territoire de la municipalité de Calixa-Lavallée;

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen de Calixa-Lavallée de revoir les limites du secteur visé par cette demande d'exclusion de façon à retirer de celle-ci les parcelles de terrain du lot 397-P dont il est le propriétaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Calixa-Lavallée souhaite inclure à la demande d'exclusion régionale une partie du lot 396-P ;

CONSIDÉRANT que ces modifications mineures apportées aux limites de la demande d'exclusion ne change en rien les objectifs de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Chaput, appuyé par le monsieur le conseiller Pierre Saint-Louis ;

DE DEMANDER à la MRC de corriger les limites de la demande d'exclusion concernant l'aire d'expansion numéro 10 située sur le territoire de la municipalité de Calixa-Lavallée, tel que précisé à l'annexe ci-jointe, faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE

2008-03-45

15. ORDRE DES URBANISTES – COTISATION

CONSIDÉRANT que l'inspecteur Alain Beaugard est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses fonctions, notamment d'urbaniste, il est pertinent qu'il soit membre de l'ordre;

CONSIDÉRANT le renouvellement annuel à échéance au 13 mars 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Chaput, appuyé par le monsieur le conseiller René Jacques ;

DE PAYER la cotisation annuelle pour la période 2007-2008 au montant de 547.96 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beaugard, secrétaire d'assemblée, certifie que Madame Nicole Jacques, secrétaire-trésorière par intérim atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beaugard, secrétaire d'assemblée

2008-03-46

16. FOSSE SEPTIQUE ET CHAMP D'ÉPURATION - FORMATION

CONSIDÉRANT la formation offerte conjointement par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la Corporation des Officiers municipaux et du bâtiment du Québec (COMBEQ) ;

CONSIDÉRANT les modifications successives au règlement sur le traitement des eaux usées des systèmes d'épuration des eaux usées des résidences isolées ;

CONSIDÉRANT que cette formation est pertinente pour l'inspecteur municipal récemment entrée en fonction ;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par monsieur le conseiller Claude Jutras, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur Alain Beauregard au cours sur les installations septiques qui aura lieu à Drummondville les 17 et 18 mars 2008 à Drummondville:

DE PAYER les frais d'inscription de 393.13 \$ et de lui rembourser les frais de participation encourus.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beauregard, secrétaire d'assemblée, certifie que Madame Nicole Jacques, secrétaire-trésorière par intérim atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beauregard, secrétaire d'assemblée

2008-03-47

17. RANG DE LA MONTAGNE – TRAVERSE DE CHEVAUX - SIGNALISATION

CONSIDÉRANT une demande d'affichage sur le rang de la montagne datée du 21 février 2008 ;

CONSIDÉRANT ; la pertinence de la demande;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par monsieur le conseiller Claude Jutras, il est unanimement résolu :

DE DEMANDER au greffier de déposer un règlement de modification du règlement de circulation afin d'ajouter la signalisation de traverse de chevaux sur le rang de la Montagne.

ADOPTÉE

2008-03-48

18.DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS ET LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS FAISANT PARTIE DE LA CMM – FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS;

CONSIDÉRANT que selon l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier intervenue avec le gouvernement du Québec, il est prévu qu'une subvention annuelle de 13,3 M\$ soit versée pour les années 2007 à 2013 inclusivement pour le financement des équipements métropolitains ;

CONSIDÉRANT que la section 2 du règlement 2001-01 de la CCM modifié par le règlement 2007-40 prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2009, le déficit de ces équipements sera réparti à toutes les municipalités faisant partie de la CMM selon leur potentiel fiscal respectif, sans tenir compte que la subvention se reconduite jusqu'au 2013 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a un impact financier important pour les citoyens et les citoyennes de Calixa-Lavallée ;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput, il est unanimement résolu :

DE DEMANDER à la CMM de revoir son règlement afin de reconduire la méthode de partage jusqu'à la fin de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier, soit 2013, en prenant en considération l'esprit et l'engagement pris lors de la signature du pacte fiscal ;

DE FAIRE parvenir la présente résolution au maire de la Ville de Montréal, au maire de Laval et président du Caucus des municipalités de la Métropole ainsi qu'à toutes les villes de CMM.

ADOPTÉE

2008-03-49

19. RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE TAXATION N° 257-1 - AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Diane Chaput, qu'à une prochaine assemblée le Conseil municipal adoptera la modification au point 7 du règlement relatif à la taxation 2008 concernant le taux pour la taxe des ordures et qu'une dispense de lecture sera accordée lors de l'adoption.

2008-03-50

20.1. PROJET DE BOULANGERIE ARTISANALE, 240 CHEMIN DE LA BEAUCE – APPUI AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE ;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée à la Commission du territoire agricole par madame Karine Desmarais ;

CONSIDÉRANT que ladite demande vise la construction d'une boulangerie artisanale sur le lot 377-P, numéro civique 240, Chemin de la Beauce ;

CONSIDÉRANT l'appui du Conseil requis par ladite Commission dans une lettre datée du 27 février 2008;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au règlement de contrôle intérimaire n° 147, article n° 3.2.1. e)

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Saint-Louis, il est unanimement résolu :

DE RECOMMANDER à la Commission de protection du territoire agricole l'autorisation du projet de boulangerie artisanale sur le lot 377-P, 240 chemin de la Beauce, ledit projet étant conforme au règlement de contrôle intérimaire précité.

ADOPTÉE

20.2. LETTRE DE MONSIEUR LUC JACQUES

Monsieur le maire informe monsieur Jacques du résultat des démarches de la municipalité auprès de la municipalité régionale de comté relativement à son projet de dézonage. Monsieur Jacques est invité à préciser sa demande.

20. VARIA

Les membres échangent sur certains sujets.

21 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le Conseil tient une période de questions pour le public présent dans l'assistance. Il est principalement question du scénario de la réouverture de l'école du village (contributions financières respectives municipalité-Commission scolaire), de parution prochaine de l'Oiseau-mouche, de la réfection du pont traversant le ruisseau Coderre, du coût de collecte des matières recyclables depuis la nouvelle technologie de collecte, du nouveau rôle d'évaluation et de l'effet sur la valeur des propriétés et sur le compte de taxes, de convocation prochaine du comité consultatif d'urbanisme pour traiter de

règlements de modification. du congédiement du directeur général et du refus par le Conseil d'adhérer à l'Association des Beaux Villages.

2008-03-52

21.1. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Afin de délibérer à nouveau sur l'adhésion à l'Association des beaux Villages, les membres du Conseil sont unanimes à ajourner pour une dizaine de minutes la séance à 22 h 00.

ADOPTÉE

2008-03-53

21.2. REPRISE DE LA SÉANCE

À 22 H 20, les membres du Conseil sont unanimes à rouvrir la séance.

ADOPTÉE

2008-03-54

21.3. ASSOCIATION DES BEAUX VILLAGES - ADHÉSION – NOUVEAU VOTE:

CONSIDÉRANT le riche héritage bâti et la qualité des paysages que l'on retrouve partout sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'invitation de l'Association des Beaux Villages dans une lettre du directeur général monsieur Jules Savoie datée du 21 février 2008 ;

CONSIDÉRANT la rencontre des membres du Conseil avec monsieur Savoie le 19 février 2008 ;

CONSIDÉRANT la mission de l'Association des Beaux Villages et la sélectivité de cet organisme sur les municipalités à adhérer à leur association ;

CONSIDÉRANT qu'il y a 1 247 municipalités au Québec et que d'être au nombre des 40 qui pourront prétendre au titre de « plus beau village du Québec », génère un sentiment de fierté ;

CONSIDÉRANT que l'Association des Beaux Villages clôturera bientôt son membership, le nombre de quarante villages étant presque atteint ;

CONSIDÉRANT les retombées pour la municipalité dès lors qu'elle aura obtenu un caractère distinctif reconnu en matière de patrimoine bâti et vivant ;

CONSIDÉRANT que la reconnaissance de ce caractère par l'Association se traduit par l'identification de la municipalité à titre de membre, de signalisation routière et d'usage du logo corporatif, des recommandations de préservation et d'animation du patrimoine, et de l'apport économique engendré par la diffusion d'information sur les municipalités membres ;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Saint-Louis, il est unanimement résolu :

D'ADHÉRER à l'Association des Beaux Villages pour l'année 2008 et de défrayer les coûts au montant de 350 \$ pour l'année 2008 ;

D'ACCORDER un budget de 250 \$ pour la signalisation routière identifiant la municipalité à titre de « Beau village » ;

D'ENGAGER le Conseil actuel à ne pas participer au congrès de l'Association des Beaux Villages

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beauregard, secrétaire d'assemblée, certifie que Madame Nicole Jacques, secrétaire-trésorière par intérim atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beaugard, secrétaire d'assemblée

2008-03-55

22. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu que la présente session soit close à 22 h 30.

ADOPTÉE

**Jean-Robert Grenier
Maire**

**Alain Beaugard
Greffier**